



CAP SUR  
LE MONDE  
CAP SUR  
L'Océan Indien

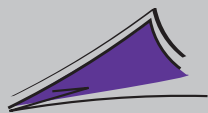
**RENFORCER LA  
COORDINATION  
DES ACTIONS DE  
COOPÉRATION ENTRE  
LES TERRITOIRES  
DE LA FRANCE DE  
L'Océan Indien**

MAYOTTE

REUNION



UNION EUROPÉENNE



#RÉGIONRÉUNION

**#NotreMissionServirLaRéunion**



## PRÉAMBULE

La coopération régionale a pour objectif de soutenir l'ouverture internationale et l'insertion de l'île de La Réunion dans son environnement régional.

Ainsi depuis 2010, le Président de Région a impulsé une politique de coopération régionale volontariste en direction de ses partenaires de l'océan Indien.

Une dynamique renforcée ces dernières années, au regard de cette volonté qui vise à développer les relations de coopération avec les territoires pour lesquels des liens étroits à la fois historiques et culturels existent avec La Réunion.

Des caractéristiques communes avec la Région Réunion qui convergent en faveur de la signature de

« la déclaration d'intention pour la création de la plateforme de coopération de la France de l'Océan Indien ».

Mayotte collectivité unique exerce les compétences des régions d'Outre-mer et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 Mayotte, 9<sup>ème</sup> Région Ultrapériphérique fait partie intégrante de l'Union Européenne.

Une solidarité et une coopération renforcée entre deux territoires de la France de l'Océan Indien qui s'exprime également par la signature de « la convention de partenariat institutionnel avec le Département de Mayotte pour l'accompagnement de la gestion des fonds européens ».

## **SOMMAIRE**

### **4 LA RÉGION RÉUNION APPORTE SON EXPERTISE DANS LE DOMAINE DES FONDS EUROPÉEN**

SIGNATURE DE « LA CONVENTION DE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL »  
ENTRE MAYOTTE ET LA RÉUNION POUR UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE  
DANS LA GESTION DES FONDS EUROPÉEN

### **5 UN NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION POUR LA ZONE OCÉAN INDIEN**

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'INTENTION POUR  
« LA CRÉATION DE LA PLATEFORME DE COOPÉRATION DE LA FRANCE  
DE L'OCÉAN INDIEN » (PCFOI)

La Région Réunion apporte son expertise dans le domaine des fonds européens

## SIGNATURE DE « LA CONVENTION DE PARTENARIAT INSTITUTIONNEL » ENTRE MAYOTTE ET LA RÉUNION POUR UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DANS LA GESTION DES FONDS EUROPÉEN

### CONTEXTE/HISTORIQUE

Afin de se préparer à assurer l'autorité de gestion des programmes européens pour la période 2021-2027, et compte tenu de l'expertise de la Région Réunion dans la gestion des fonds européens, le Département de Mayotte a sollicité l'appui technique et l'accompagnement de la Région Réunion, du 12 février 2018.

La réponse positive de la Région Réunion a été formalisée par une déclaration de coopération, signée le 9 octobre 2018 par les Présidents du Conseil Départemental de Mayotte et de la Région Réunion, en présence du Préfet de Mayotte.

Cette déclaration d'intention prévoit une déclinaison de ces orientations au sein d'une convention de coopération rédigée conjointement: « la convention de partenariat institutionnel

### LE COMITÉ DE PILOTAGE

Cette convention de partenariat institutionnel, signée ce 15 février 2019, est une coopération administrative et une solidarité entre collectivités territoriales d'Outre-mer qui se met en place.

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

Dans le cadre de cette convention de partenariat avec le Département de Mayotte, la Région Réunion s'engage à :

- Partager les bonnes pratiques et dispenser les conseils utiles en réponse aux demandes formulées par les services du Conseil départemental de Mayotte,
- Dispenser les formations et informations utiles aux agents de la collectivité départementale notamment : les responsabilités juridiques et financières d'une autorité de gestion des fonds structurels, la structuration et le pilotage de ses instances, la gestion des fonds européens (formations dispensées en tant que de besoin, sur le territoire mahorais).

- Associer des agents du Conseil départemental de Mayotte aux formations sur les fonds européens, organisées à La Réunion, dans le cadre du plan de formation du Conseil régional.
- Accueillir en stage d'immersion, d'une durée maximum d'une semaine, les agents du Conseil départemental de Mayotte en charge du pilotage, de la mise en place des instances et procédures de gestion des fonds européens.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Un plan de formation sera mis en place pour l'exercice 2019. Les prestations des intervenants de la Région Réunion seront délivrées à titre gracieux dans la limite des capacités d'intervention de la Région Réunion. Le Conseil départemental de Mayotte mobilisera, pour sa part, son propre programme FSE pour assurer le financement de la formation de ses agents.





## Un nouveau modèle de coopération pour la zone océan Indien

# SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'INTENTION POUR « LA CRÉATION DE LA PLATEFORME DE COOPÉRATION DE LA FRANCE DE L'OCÉAN INDIEN » (PCFOI)

### CONTEXTE/HISTORIQUE

Dans un environnement en pleine évolution, lors de la conférence de coopération régionale qui s'est tenue le samedi 27 octobre 2018 à Saint-Denis, le Président de Région a mis en avant la nécessité de définir un nouveau modèle qui laisse toute sa place à tous les acteurs de la coopération et respecte les compétences de chacun. C'est à cette occasion qu'il a formalisé « la proposition de créer un comité d'orientation et de suivi des actions de coopération regroupant différents partenaires institutionnels ».

Proposition saluée par la Ministre de l'Outre-mer, qui a réuni dès novembre dernier à la Préfecture par un groupe de travail composé des différents partenaires.

Aujourd'hui, la signature officialise la création de la plateforme et aussi la validation du Comité d'Orientation

### C'EST QUOI LA PLATEFORME ?

Un outil de concertation, d'information et de coordination.

La **PLATEFORME**, fondée sur une approche résolument collaborative, regroupe les signataires et peut associer les ambassadeurs de France de la zone de l'océan Indien, et, autant que de besoin, les services, organismes ou personnes qualifiées.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

➤ Plusieurs institutions participent à la création de cette plateforme et signeront la déclaration d'intention afin de renforcer la coordination des actions de coopération dans toute la zone OI.

➤ Les signataires :

- Le Conseil Régional de La Réunion, représenté par son Président M. Didier Robert,
- Le Conseil Départemental de La Réunion, représenté par son Président M. Cyrille Melchior,
- Le Conseil Départemental de Mayotte, représenté par son Président M. Soibahadine Ibrahim Ramadani,

- La Préfecture de La Réunion, représentée par le Préfet M. Amaury de Saint-Quentin,
- La Préfecture de Mayotte, représenté par le Préfet M. Dominique Sorain,
- L'administration supérieure des TAAF, représentée par la Préfète, administratrice supérieure des TAAF, Mme Evelyne Decorps,
- Le Directeur régional océan Indien de l'Agence Française de Développement, M. Marc Dubernet,
- L'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, M. Luc Hallade.

➤ Les signataires de la présente déclaration, dans le respect des compétences de chacun, s'engagent à renforcer leur concertation, le partage d'informations et la coordination de leurs actions dans le domaine de la coopération dans la zone de l'océan Indien, qu'elles soient menées dans un cadre bilatéral, multilatéral ou de coopération décentralisée.

➤ L'ensemble des signataires s'engagent à mutualiser les informations relatives aux actions de coopération régionale utiles au partage d'expériences et de les mettre à disposition de la **PLATEFORME**.

➤ La concertation avec les ambassades de France de la zone sera régulière afin de faciliter la coordination et l'échange d'informations. Les informations recueillies seront accessibles à tous, une cartographie par pays, secteurs et projets des coopérations de La Réunion, de Mayotte, des TAAF et des ambassades de France de la zone pourra être élaborée par la **PLATEFORME**, qui veillera à sa bonne diffusion à tous ses membres.

## Un nouveau modèle de coopération pour la zone océan Indien

# SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'INTENTION POUR « LA CRÉATION DE LA PLATEFORME DE COOPÉRATION DE LA FRANCE DE L'OCÉAN INDIEN » (PCFOI)

### LE COMITÉ D'ORIENTATION DE LA PLATEFORME ?

➤ Le Comité d'Orientation et de suivi de la **PLATEFORME** est composé du Président du Conseil Régional de La Réunion, du Président du Conseil Départemental de La Réunion, du Président du Conseil Départemental de Mayotte, du Préfet de La Réunion, du Préfet de Mayotte, de la Préfète, Administratrice Supérieure des TAAF, de l'Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, et du Directeur Régional pour l'océan Indien de l'AFD.

➤ Le Comité d'Orientation et de suivi se réunit au moins une fois par an. L'ordre du jour est défini et fixé d'un commun accord.

➤ Le Comité d'Orientation et de suivi :

- Fixe les priorités et objectifs partagés de la **PLATEFORME** ;
- Contribue à nourrir le dialogue entre la France, les pays et organisations de l'océan Indien ;
- Emet des propositions, et examine tout projet, action ou initiative commune soumis par le comité technique.

➤ Le comité technique de la plateforme sera composé de représentants désignés par chacun des signataires.

Le comité technique prépare le comité d'orientation et de suivi de la plateforme. Le comité technique se réunira au moins une fois par trimestre et autant que de besoin, à La Réunion ou à Mayotte, à l'invitation des parties.

Son animation et son secrétariat seront assurés par les services de la mission diplomatique de la préfecture de La Réunion en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

➤ Dans l'esprit de la création de la **PLATEFORME**, le comité technique aura pour missions de :

- échanger sur les questions d'intérêt commun, en particulier l'articulation et la coordination des actions de coopération menées dans les pays de la région à partir des territoires français de l'Océan Indien (TAAF, Mayotte, La Réunion) et par les ambassades de France dans la zone, et formuler des propositions contribuant à renforcer cette coordination ;
- veiller à l'accès et au partage des informations et des retours d'expérience sur les actions de coopération menées par les signataires et les ambassades de France dans la zone ;
- encourager des projets, actions ou initiatives communes autour des priorités et objectifs partagés ;
- proposer des modalités de mutualisation d'une partie de leurs efforts pour en accroître l'efficacité et la visibilité.

Le comité technique présentera un point annuel de ses activités au comité d'orientation et de suivi.

